

TROÏKA ET PAYS SOUS-PROGRAMME : QUELS ENSEIGNEMENTS POLITIQUES ?

Sofia Fernandes | *chercheur senior à Notre Europe - Institut Jacques Delors*

Thibault Paulet | *assistant de recherche à Notre Europe - Institut Jacques Delors*

Cette synthèse reprend les principales idées du second panel du débat organisé le 10 avril 2014 par Notre Europe - Institut Jacques Delors et le Comité économique et social européen sur le thème : « Quels enseignements politiques à tirer de l'expérience de la Troïka et de la Task force ? ».

Quatre ans après l'adoption du premier plan de sauvetage dans la zone euro, et alors que certains pays sont arrivés au terme de leur programme, il est temps de dresser un premier bilan des programmes d'ajustement économique dans la zone euro. À cette fin, Notre Europe - Institut Jacques Delors (NE-IJD) et le Comité économique et social européen (CESE) ont organisé le 10 avril 2014 un séminaire d'experts intitulé « Évaluation des mémorandums d'accord des pays sous-programme dans la zone euro ».



Le second panel de ce séminaire, animé par Yves Bertoncini (directeur de NE-IJD), a été consacré à une réflexion sur « Quels enseignements politiques tirer de l'expérience de la Troïka et de la Task force ? » (*voir la synthèse du premier panel*). Ce débat a bénéficié des interventions de Liem Hoang Ngoc (membre de la commission des affaires économiques et monétaire du Parlement européen), Pierre Lepetit (coordinateur de l'assistance technique pour la réforme de l'administration publique en Grèce) et de Wes McGrew (représentant résident du Fonds monétaire international pour la Grèce).

Cette synthèse s'inspire des principales idées et des enseignements tirés de ce panel ; elle est structurée en cinq parties :

- Programmes d'ajustement dans la zone euro : les clarifications nécessaires
- La « Troïka » : un manque de transparence, de responsabilité et de légitimité démocratique ?
- La « Task force » : quelle plus-value de l'assistance technique dans le processus d'ajustement ?
- Les autorités nationales : de leur appropriation des programmes d'ajustement à leur capacité à les mettre en œuvre
- Quels enseignements politiques à retenir pour l'avenir ?

Introduction

Les cinq dernières années ont été marquées, dans l'Union européenne, par la crise des dettes souveraines, qui a nourri les craintes d'une fragmentation de la zone euro. Afin d'éviter ce scénario, les États membres ont mis en place, dans l'urgence, un mécanisme de gestion de crise qui a abouti à l'établissement d'un triumvirat entre la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international - baptisé « Troïka » - pour accorder des aides financières aux pays en détresse, conditionnées à la mise en œuvre d'objectifs précis via des politiques de réformes structurelles et de consolidation budgétaire¹.

Ce cadre de gestion de crise est l'objet de nombreuses critiques, dont une grande partie repose sur la « doctrine » imposée aux pays sous-programme, trop axée sur l'austérité et ayant un impact négatif sur la croissance et l'emploi ainsi que d'importantes conséquences sociales. Au-delà de cet enjeu, le cadre mis en place suscite également des oppositions vigoureuses en matière de légitimité et de responsabilité démocratique de la part de la Troïka, ainsi que de critiques concernant la capacité des États membres à mettre en place avec succès leur programme d'ajustement.

Alors que le Portugal et l'Irlande sont officiellement sortis de leur plan d'aide et que la Grèce et Chypre sont encore sous-programme d'ajustement (jusqu'à fin 2014 et mars 2016 respectivement), il est utile de tirer des leçons de l'expérience des dernières années afin de garantir à l'avenir une plus grande efficacité, légitimité, transparence et responsabilité démocratique dans la mise en œuvre d'un programme d'ajustement dans un pays de la zone euro faisant face à de sévères difficultés budgétaires.

Afin d'esquisser une réponse à la question « Quels enseignements politiques tirer de l'expérience de la Troïka et de la Task force ? », nous commençons par clarifier certains aspects des programmes d'ajustement (§1) et nous reviendrons sur les critiques les plus couramment adressées à la Troïka (§2). Ensuite, nous évaluerons la plus-value de l'assistance technique (« Task force ») dans la mise en œuvre du processus d'ajustement en Grèce (§3). Enfin, nous analyserons la mise en œuvre des programmes d'ajustement par les autorités nationales (§4) et nous tirerons des leçons dans la perspective de prochains programmes d'ajustement (§5).

1. Programmes d'ajustement dans la zone euro : les clarifications nécessaires

La « Troïka », qui rassemble la Commission européenne, la BCE et le FMI, est soumise, depuis sa mise en place en 2010, à de vives critiques dans les pays sous-programme, notamment concernant son manque de légitimité démocratique, son manque de transparence ou son attitude autoritaire vis-à-vis des pays sous-programme.

Les décisions de la Troïka et ses méthodes de travail sont perçues d'une manière assez négative dans les pays sous-programme, où elle est accusée d'avoir imposé la mise en place de programmes d'ajustement très douloureux pour la population. Néanmoins, il a été souligné au cours de ce séminaire que si les pays en question ont dû entreprendre des ajustements difficiles, ce n'est pas à cause de l'imposition des programmes par la Troïka, mais bien à cause des déséquilibres importants (budgétaires, macroéconomiques et/ou financiers) qui se sont développées dans ces pays et qui ont rendu l'ajustement inévitable. Les États membres étaient au bord du précipice quand l'UE et le FMI sont intervenus.

Si la nécessité d'entreprendre ces ajustements n'est pas remise en question, des doutes ont néanmoins été exprimés quant à la capacité des États membres concernés à influencer sur le résultat des négociations qui se sont traduites par l'adoption des programmes d'ajustement incluant un ensemble de mesures précises que l'État membre s'engageait à adopter. Sachant que les États membres se trouvaient en position de faiblesse face à la nécessité de recevoir l'aide financière, leur capacité à peser sur la définition des programmes semble avoir été limitée. Cependant, les programmes ont été adoptés par le parlement de chaque pays, dans le respect du cadre démocratique parlementaire et, dans le cas chypriote, une première version du programme d'ajustement a été rejetée par les parlementaires nationaux, menant à sa révision. Toutefois, selon de nombreux participants, le temps dont disposaient les États membres pour voter les plans a été trop court pour permettre une réelle appréciation et analyse de ces programmes par les membres du gouvernement et les députés nationaux (à titre d'exemple, le programme d'ajustement en Grèce a été adopté par une procédure d'urgence au parlement grec).

Enfin, de nombreuses voix défendent que le problème majeur des programmes d'ajustement est le temps - trop court - qui a été accordé aux États membres pour les mettre en place. Il a à ce titre été rappelé que, sans l'assistance financière de l'UE et du FMI, l'ajustement en Grèce, en Irlande, au Portugal et à Chypre aurait dû se faire du jour au lendemain, ce qui aurait laissé ces pays dans une situation encore plus dramatique. Avec l'aide accordée, ces pays ont gagné un peu de temps, mais probablement pas assez. Il est avéré aujourd'hui que la cure d'austérité a été trop forte et le rythme de l'ajustement trop intense. Néanmoins, afin de pouvoir accorder plus de temps à ces pays, il aurait fallu augmenter le montant de l'aide financière afin de maintenir les pays éloignés des marchés le temps de la mise en œuvre de leur programme. Cette solution a finalement dû être envisagée en cours de route pour la Grèce, qui a bénéficié d'un deuxième programme d'aide 2 ans après l'adoption du premier. Il était toutefois difficilement envisageable lors de l'adoption des programmes d'aide en 2010/2011 de mettre plus d'argent sur la table que ce qui a été fait, car il faut rappeler que les aides accordées au pays européens représentent des montants très élevés. L'aide accordée à la Grèce n'a pas de précédent dans l'historique des interventions du FMI, alors même que la Grèce est un pays riche en comparaison avec les autres pays où le FMI intervient.

2. La Troïka : un manque de transparence, de responsabilité et de légitimité démocratique ?

Le mandat de la Troïka est bien souvent perçu comme n'étant pas clairement défini et comme étant dépourvu de transparence et de contrôle démocratique.

Alors que les critiques concernant les programmes d'ajustement sont la plupart du temps adressées aux membres de la Troïka, il faut rappeler que les décisions finales relatives à l'aide accordée et aux programmes d'ajustement sont prises par l'Eurogroupe ; ce sont donc les ministres des finances des pays de la zone euro qui sont politiquement responsables de la Troïka et de ses activités. Cela soulève la question de savoir qui dirige la Troïka : est-ce le président de l'Eurogroupe ? Ou, par la passé, le couple « Merkozy » ? Le schéma actuel n'est pas clairement défini. À titre d'exemple, dans le cas de Chypre, il y a eu une décision d'imposer des pertes aux dépôts de moins de 100 000 euros qui a généré une polémique car il existe une directive européenne qui garantit les dépôts à cette hauteur. Bien que cette décision ait été modifiée par la suite, aucun dirigeant européen n'en a assumé la responsabilité.

Concernant la Troïka, le manque de contrôle et de responsabilité démocratique adéquat qui lui est reproché est avant tout dû aux différences entre les responsabilités, les mandats, les méthodes de négociation et la structure décisionnelle de ses membres. Chaque membre de la troïka a appliqué ses propres procédures. En raison de ses statuts, le FMI, par exemple, ne peut pas être entendu formellement pas les parlements nationaux ou le Parlement européen, ni rendre compte par écrit. Bien que les représentants de la Commission et de la BCE puissent être - et aient été - auditionnés par le Parlement européen, ce dernier reproche au nouveau cadre de gestion de crises mis en place dans la zone euro la non-implication des députés européens.

Le fait que le Parlement européen ne soit jamais consulté pour l'adoption d'un programme d'aide ou le déblocage des tranches successives d'aides aux États membres, ni ne puisse exercer un quelconque contrôle sur les activités de la Troïka, justifierait le déficit de légitimité démocratique qui est reproché à la Troïka. Si une plus grande implication du Parlement européen serait certainement la bienvenue, il a été rappelé que « l'eau qui a été utilisée pour

éteindre le feu », est de l'argent qui est, pour l'essentiel, garanti par les pays de la zone euro et non par le budget de l'UE. Le fait que les prêts accordés bénéficient de la garantie des contribuables nationaux justifie que les parlements nationaux aient été appelés à valider les plans d'aide, alors que ce ne fut pas le cas du Parlement européen.

Il a également été défendu que si les membres de la Troïka n'ont pas une légitimité démocratique directe, leur action repose toutefois sur un cadre de responsabilité démocratique. La mise en place des programmes repose sur la négociation avec les gouvernements nationaux, qui doivent proposer les lois qui seront adoptées par leur parlement national. De plus, les programmes sont flexibles, ils sont souvent adaptés pour faire face à de nouvelles circonstances et cette révision des mesures prévues dans les programmes se fait sur la base du dialogue entre les membres de la Troïka et les autorités nationales (cela inclut également la révision des conditions des prêts, notamment des taux d'intérêt et des maturités).

Et les gouvernements, qui sont démocratiquement élus, sont responsables vis-à-vis des citoyens pour les décisions qu'ils accordent avec la Troïka dans le cadre des programmes d'ajustement. Cette procédure est celle suivie par le FMI depuis des décennies et n'a jamais été remise en question. Le problème qui se pose est bien entendu que, si le suivi de la mise en place d'un programme d'ajustement économique fait partie des compétences du FMI, cela n'est pas le cas, selon les traités européens, pour la Commission et la BCE.

En plus de son déficit de légitimité et de responsabilité démocratique, il est également reproché à la Troïka le manque de transparence de ses activités. Bien que tous les rapports d'évaluation du FMI et de la Commission soient rendus publics, il est difficile de savoir clairement quelle est la position défendue par chaque membre au sein de la Troïka ainsi que de clarifier quelle est la marge de négociation des autorités nationales dans leur relation avec les membres de la Troïka.

3. La « Task force » : quelle plus-value de l'assistance technique dans le processus d'ajustement ?

Dans le cas de la Grèce, une « Task force » a été créée en juillet 2011 afin de renforcer la capacité de

l'administration grecque d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire appliquer des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité et le fonctionnement de l'économie, de la société et de l'administration.

Cette initiative était certes la bienvenue, compte-tenu du fait que les institutions publiques en Grèce sont dysfonctionnelles, fragmentées et mal coordonnées, comme le souligne un rapport de l'OCDE², ce qui représentait une entrave à la réussite de la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires. La tâche de la Task force s'est néanmoins avérée plus difficile que prévue en raison de plusieurs facteurs.

Premièrement, la Task force pour la Grèce a été mise en place un an après l'adoption du premier programme d'ajustement et non au moment de l'adoption du programme. Cela a mené à une séparation institutionnelle entre la Task force et la Troïka qui a été nuisible à la coopération entre les différents acteurs concernant l'adoption et la mise en place des réformes structurelles. De plus, les programmes d'ajustement comportent deux documents : le « Mémoire sur les politiques économiques et financière (MEFP) », qui décrit les politiques générales, et le « Mémoire d'accord », qui spécifie de manière détaillée les mesures concrètes à adopter. Or, les différences de rédaction entre ces deux documents ont permis à la Grèce d'échapper aux réformes structurelles les plus difficiles à mettre en œuvre et d'avoir une approche plus budgétaire. À titre d'exemple, l'administration publique a été réduite d'environ 200 000 fonctionnaires sur environ 970 000 en quelques années (ce qui est un exploit), mais sans que cela soit accompagné d'une réforme de l'organisation et de la gestion de l'administration publique grecque, ce qui a mis certains services en difficulté. Il y a aujourd'hui de très nombreuses réformes à mettre en place, sans qu'il y ait le personnel nécessaire pour assumer ces tâches.

Deuxièmement, des évolutions politiques ont également freiné le processus de mise en œuvre du programme d'ajustement. Alors que la Task force venait d'arriver en Grèce en octobre 2011, la crise politique qui a éclaté en novembre 2011 suite à la proposition de référendum sur l'appartenance à la zone euro de la part du premier ministre Papandreou a empêché l'avancée de ses travaux pendant plusieurs mois, ce qui a retardé d'autant le traitement des faiblesses structurelles de l'économie grecque.

Enfin, les dysfonctionnements des institutions publiques et la faiblesse du gouvernement grec ont été sous-estimés. Les dirigeants européens et internationaux ont imposé une conditionnalité à la Grèce que cette dernière n'était pas en mesure de mettre en place. La Grèce a pris des engagements qu'elle ne pouvait pas honorer, même si elle avait fait preuve d'une plus grande détermination politique. D'où l'importance, pour le succès du programme d'ajustement en Grèce, de mettre l'accent sur la construction d'une administration publique forte, organisée, bien dirigée et efficace.

Malgré ces difficultés, la Task force a renforcé la crédibilité du programme d'ajustement grec en contribuant, grâce à son expertise technique, à la mise en œuvre effective des réformes structurelles prévues dans le programme d'ajustement.

4. Les autorités nationales : de leur appropriation des programmes d'ajustement à leur capacité à les mettre en œuvre

L'appropriation des programmes d'ajustement par les autorités nationales est un des facteurs les plus importants pour la réussite d'un programme d'ajustement. Cette appropriation nationale varie considérablement d'un pays à l'autre. Nous pouvons dans ce contexte comparer l'expérience de la Grèce à celle du Portugal.

Au Portugal, il y a eu un large consensus politique pour soutenir les réformes et le programme d'ajustement. Les dirigeants nationaux ont été consultés et ont collaboré. Cela s'est traduit par un fort degré de respect du programme d'ajustement tel qu'il a été dessiné par les autorités européennes et nationales. Cela a d'ailleurs valu au Portugal d'être qualifié de « bon élève » par les dirigeants européens. Au fil du temps, naturellement, les clivages entre les forces politiques nationales ressurgissent, mais nous ne trouvons néanmoins pas l'hostilité et les critiques envers le programme d'ajustement que nous retrouvons en Grèce.

En Grèce, juste après l'adoption du programme, il y a eu de fortes critiques de la part de l'opposition et même du parti au pouvoir. Le manque d'appropriation du programme et de volonté politique est devenu au fil du temps une évidence et a constitué une entrave au succès des programmes. De plus, face aux difficultés rencontrées par la Grèce, quelques membres de l'Eurogroupe ont commencé à évoquer la possibilité de la sortie de la Grèce de la zone euro ; cela a fuité

dans les médias et a induit une perte de confiance dans la zone euro, ce qui a aggravé la situation des pays sous-programme (sortie des capitaux, difficultés d'accès au crédit pour les PME et les ménages, arrêt de l'investissement). Ainsi, il a été défendu que même si le programme d'ajustement prévoyait une cure d'austérité qui a eu un effet négatif sur la demande interne et sur la croissance, la vérité est que l'aggravation de la situation de la Grèce est en bonne partie due au manque de consensus au niveau national (qui a alimenté une forte instabilité politique) ainsi qu'à la crainte de la sortie de la zone euro.

Toutefois, nous ne pouvons pas nier que si l'appropriation nationale est une condition nécessaire au succès des programmes d'ajustement, elle n'est cependant pas une condition suffisante, comme l'illustre le cas du Portugal, où le bilan du programme d'ajustement qui est arrivé à son terme en mai dernier est pour le moins mitigé.

Au-delà de l'enjeu de l'appropriation des programmes, une autre leçon à retenir de l'expérience des quatre dernières années concernant la mise en place d'un programme d'ajustement par les autorités nationales est l'importance d'évaluer non seulement quelles réformes doivent être mise en place mais également la capacité du gouvernement à mettre en place les réformes envers lesquelles il s'engage. En Grèce, le gouvernement était faible et fragmenté au moment de l'adoption du premier programme d'aide en 2010, et il l'est toujours aujourd'hui, malgré le changement de gouvernement en 2012. À cela s'ajoute, comme nous l'avons souligné, les difficultés d'organisation et de gestion de l'administration publique, qui représentent un obstacle à la mise en place des réformes.

Il faut cependant rappeler encore une fois que, compte-tenu du nombre important de réformes qui ont été engagées par les autorités grecques au cours des dernières années (et qui sont souvent adoptées au parlement par la procédure d'urgence), même un gouvernement fort et une administration publique bien organisée et bien dirigée seraient mis en difficultés. Il a à ce titre été souligné que si un programme d'ajustement d'une telle ampleur avait dû être mis en place dans un pays comme la France, cela n'aurait jamais été accepté et la contestation aurait été encore plus forte que ce qu'elle a été en Grèce.

5. Quels enseignements politiques à retenir pour l'avenir ?

S'il est vrai qu'il faut tirer les leçons de l'expérience des quatre dernières années en ce qui concerne la définition, la mise en place et la surveillance d'un programme d'ajustement dans la zone euro, il faut avoir une approche constructive et rappeler que les procédures et mécanismes aujourd'hui en place ont été créés dans l'urgence et doivent donc naturellement être perfectionnés. Il faut prendre le temps de tirer les leçons de cette expérience afin de renforcer l'efficacité, la légitimité et la transparence des mécanismes de gestion en place, que ce soit du côté « solidarité » (aide financière) ou du côté « contrôle » (programme d'ajustement).

Dans la mémoire collective des populations des pays sous-programme, l'expérience de la « Troïka » laissera des cicatrices très profondes. Pour cette raison, ainsi que pour répondre aux critiques qui sont aujourd'hui dirigées à la Troïka concernant son manque de transparence, de légitimité et de responsabilité démocratique, il faudra, après le terme des programmes actuellement en cours, tourner la page de la Troïka dans l'histoire de l'intégration européenne.

Le modèle de la « Troïka » doit ainsi laisser sa place à de nouveaux acteurs/nouvelles procédures afin de renforcer la transparence, la responsabilité démocratique et l'efficacité de la surveillance européenne. À cette fin, un ensemble de recommandations ont été présentées au cours de ce séminaire ; nous en présentons cinq principales.

Premièrement, il faudra, à l'avenir, repenser la nécessité de la participation du FMI aux programmes d'aide aux pays de la zone euro. En 2010, quand les pays ont dû soutenir la Grèce pour éviter son défaut de paiement, il n'existait aucun mécanisme d'assistance financière pour les pays de la zone euro et l'UE n'avait pas d'expertise dans la conception et le suivi d'un programme d'ajustement. Dans un tel contexte, la participation du FMI était nécessaire et s'est révélée judicieuse, selon les participants à ce séminaire. Toutefois, après des années d'expérience dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'ajustement, les institutions européennes ont acquis le savoir-faire nécessaire pour les concevoir et les mettre en œuvre elles-mêmes, ce qui limite la nécessité d'impliquer à l'avenir le FMI dans de nouveaux programmes d'aide financière.

Deuxièmement, afin de garantir la crédibilité des programmes d'assistance, il faut renforcer la responsabilité démocratique des autorités européennes, ce qui suppose une participation plus étroite du Parlement européen. À cette fin, il faut que le Mécanisme européen de stabilité (MES), qui est aujourd'hui un organisme intergouvernemental, soit intégré dans le cadre juridique de l'UE et devienne un mécanisme communautaire (cette possibilité est d'ailleurs prévue dans le traité qui instaure le MES), de manière à ce qu'il soit soumis au contrôle démocratique du Parlement européen.

Troisièmement, alors que dans les interventions de la Banque mondiale et du FMI il y a toujours l'imposition d'une conditionnalité qui est couplée une assistance technique, les futures interventions dans la zone euro doivent également garantir dès le début ces deux volets. Cela implique que la logique sous-jacente à la Task force pour la Grèce doit être généralisée et mieux coordonnée avec les acteurs responsables de la définition de la conditionnalité attachée au plan d'aide.

Quatrièmement, la BCE devrait se voir conférer le statut d'observateur silencieux appelé à exercer une fonction consultative transparente et clairement définie, mais sans pouvoir participer pleinement aux négociations en tant que partenaire.

Enfin, la dernière recommandation découle des quatre précédentes. Il faudrait ainsi envisager la mise en place d'un Fonds monétaire européen (FME), comme le propose le Parlement européen, qui associerait les moyens financiers du MES destinés à soutenir les pays confrontés à des problèmes d'insolvabilité de l'État (pays de la zone euro) ou de balance des paiements (pays non membres de la zone euro) et les ressources et l'expertise technique que la Commission (ainsi que les membres de la Task force) a acquises ces dernières années dans la conception et la mise en œuvre d'un programme d'ajustement. Le FME, qui serait un organisme communautaire, aurait ainsi un mandat clair et explicite pour contrôler la mise en œuvre des programmes d'ajustement dans la zone euro et serait soumis au contrôle démocratique du Parlement européen, ce qui renforcerait sa responsabilité et sa légitimité démocratique.

1. À ce jour, cinq pays de la zone euro, dont la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et Chypre, ont bénéficié d'un programme d'aide financière. L'Espagne est un cas particulier car ce pays a obtenu un programme d'assistance financière pour la recapitalisation de ses institutions financières. Voir Sofia Fernandes et Thibault Paulet, « Programmes d'ajustement dans la zone euro : mission accomplie ? », *Synthèse*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, mai 2014.
2. Voir OCDE, « Greece. Review of the central administration », *OECD Public Governance Reviews*, 2011.

PROGRAMMES D'AJUSTEMENT DANS LA ZONE EURO : MISSION ACCOMPLIE ?

Sofia Fernandes et Thibault Paulet, *Synthèse* de séminaire d'experts organisé avec le CESE, Notre Europe – Institut Jacques Delors, mai 2014

QUI GOUVERNE DANS LA ZONE EURO : « BRUXELLES » OU LES ÉTATS ?

Sofia Fernandes, *Policy Paper n° 111*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, mai 2014

25 ANS APRÈS LE RAPPORT DELORS : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ?

Henrik Enderlein et Eulalia Rubio, *Policy Paper n° 109*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, avril 2014

PARACHEVER L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Sofia Fernandes, *Synthèse de notre Comité européen d'orientation*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, janvier 2014

QUEL INSTRUMENT FINANCIER POUR FACILITER LES RÉFORMES STRUCTURELLES DANS LA ZONE EURO ?

Eulalia Rubio, *Policy Paper n° 104*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, décembre 2013

PAR DELÀ LA TROÏKA : QUELS CLIVAGES ET QUELS VISAGES POUR L'UNION EUROPÉENNE ?

Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger, *Tribune*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, juillet 2013

ZONE EURO ET DÉMOCRATIE(S) : UN DÉBAT EN TROMPE L'OÏL

Yves Bertoncini, *Policy Paper n° 94*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, juillet 2013

Sur les mêmes thèmes...

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • Notre Europe – Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Notre Europe – Institut Jacques Delors

